



Etablissement primaire
et secondaire
du Mont-sur-Lausanne

Collège du Mottier B
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Conseil d'établissement
du
Mont-sur-Lausanne

PROCES-VERBAL Séance du mardi 30 avril 2013

Présents :	Mme Geneviève Hochstrasser	Présidente
	M. André Guex	Représentante communale
	M. Jacques Marchand	Représentant communal
	M. François Barrat	Représentant civil
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	M. Philippe Gresslin	Représentant civil
	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi	Représentante scolaire
	M. Pascal Neyroud	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire

Mme S. Jatton tient le procès-verbal de séance

L'ordre du jour:

- 1) Visite de la Danseuse 2
- 2) Approbation du PV du 4 décembre 2012
- 3) Année scolaire 2013-2014
- 4) Communication du directeur
- 5) Divers et propositions

Mme G. Hochstrasser, présidente, ouvre la séance à 19h30 et passe la parole à M. A. Guex pour une visite de la Danseuse 2.

Mme G. Hochstrasser demande de modifier l'ordre du jour. Le point 3 devient « bilan de la 1^{ère} année ». Les points suivants sont décalés.

1. Visite de la Danseuse 2

2. Approbation du PV du 4 décembre 2012

Aucune remarque n'étant faite concernant ce procès-verbal, il est donc accepté.

3. Bilan de la 1^{ère} année

Représentants des parents : ont beaucoup appris sur le fonctionnement de l'école. L'échange est très intéressant et intense. Ce groupe a déjà plusieurs idées pour l'avenir.

Représentants civils : ne se sentent pas vraiment concernés en tant qu'entreprise. M. Jeanfavre demande de mettre à un ordre du jour, les futurs apprentis. M. Gresslin a pu échanger avec les représentants des élèves sur les enfants de la Feuillère.

Représentants de l'école : Mme V. Luethi trouve intéressant de voir ce qui se passe au secondaire. Cette année a permis de se connaître. Il est important de parler de manière objective.

Représentants communaux : très heureux des mots échangés et partagés. Mme G. Hochstrasser rappelle que les sujets développés lors des séances doivent parvenir 2 semaines à l'avance afin de figurer à l'ordre du jour.

Tout le monde se réjouit de la suite.

4. Année scolaire 2013-2014

Mme G. Hochstrasser informe que l'APEMS de 88 places ouvrira en janvier 2014. Jusqu'à cette date, le réfectoire actuel ainsi que la Tartine continueront à fonctionner normalement. Le réfectoire du Mottier C sera destiné aux élèves 7-11. La municipalité souhaite garder les quatre bus. Le projet est de réserver un véhicule pour les enfants de l'APEMS. Les trois autres pour les trajets domicile-école. CarPostal met tout en œuvre pour que les trajets domicile-école ne soient pas rallongés.

Suite à la nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) deux associations faïtières sont chargées d'accréditer ces écoles et de répartir les subventions. L'école de musique du Mont ne fait pas encore partie d'une de ces associations. La Municipalité le demande. La commune devra fournir des locaux une fois que cette école sera accréditée. Actuellement, 70 élèves du Mont suivent les cours.

M. A. Guex transmet que de gros travaux auront lieu à la piscine et à la salle de gymnastique du 10 juin au 10 septembre 2013. L'étanchéité de la piscine et les sols des couloirs seront refaits. Le rideau de la salle de gymnastique sera changé.

Une partie du Mottier A (ancien) sera détruite courant juin, le reste en juillet. Si le crédit de construction pour l'étape 3 (Mottier D) est accepté, le début des travaux se fera courant octobre 2013.

5. Communication du directeur

M. T. Wolters rappelle les grands changements liés à l'introduction de la LEO.

Entre 94-96% des enfants en âge de rentrer au cycle initial sont scolarisés dans le canton de Vaud. 30% du résultat des ECR seront pris en compte dans l'orientation en 9. Seules deux orientations seront possibles, la VP et la VG. La VG aura deux niveaux. Il sera possible de passer d'une voie à l'autre et d'un niveau à l'autre. Conséquence de ces changements: il sera très difficile d'aligner les horaires en français, mathématiques ainsi que les options spécifiques.

Les futurs 7P-8P passeront en primaire avec un horaire sur 32 périodes comme au secondaire. L'établissement avoisine les 700 élèves. Une volée importante arrive en 1P. Pour cette raison une classe CIN ouvrira au collège de Crétaison et une classe CIN ouvrira également au collège des Martines. Les futures 5P du Grand-Mont et des Martines seront déplacées au Mottier B ainsi que la future 6P de Crétaison. Le Mottier B regroupera les classes de 5P à 8P et le Mottier C regroupera les classes de 9 à 11.

Mme M. Malherbe demande quand et comment les parents concernés vont être avisés.

M. T. Wolters répond que les parents des futurs 5P-6P ont déjà été informés et que les parents des classes 1-2P seront informés par courrier fin juin. Une attention particulière sera apportée afin de déplacer des groupes d'enfants.

6. Propositions individuelles et divers

Comme représentant des parents, M. K. Mazouni demande comment rendre plus facile l'accès aux stages dans les entreprises de la commune.

M. P. Jeanfavre rappelle que la prise en charge de stagiaires est compliquée et demande un investissement non négligeable. Il propose de prendre contact également avec des « habitants patrons » domiciliés au Mont.

Mme G. Hochstrasser informe que la municipalité souhaite rencontrer toutes les entreprises de la commune. Une prise de contact pourrait être faite à ce moment là.

M. K. Mazouni interroge les écoles sur la mise en place d'un conseil des élèves au sein de l'établissement. M.T. Wolters répond que le dossier est en cours.

M. K. Mazouni demande comment les parents pourraient être informés qu'un CE existe. M. T. Wolters transmet qu'une information sera mise dans la brochure Info.Parents. Ce dernier ne sera plus imprimé mais consultable sur le site internet de la commune et celui de l'établissement.

Mme G. Hochstrasser informe que l'inauguration du nouveau site du Mottier se fera début 2014.

Les prochaines séances auront lieu le 24 septembre et le 17 décembre 2013.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h50

La présidente :



G. Hochstrasser

La secrétaire



S. Jaton